



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMMUNIQUÉ

Paris, le 24 janvier 2013

JOURNÉE D'ACTION DU 31 JANVIER 2013

Le Bureau fédéral de la **FA-FPT**, réuni ce jour, a décidé de ne pas appeler ses composantes à s'associer à la journée d'action lancée par la CGT, la FSU et Solidaires, le 31 janvier prochain.

En effet, les éléments sur lesquels s'appuient ces organisations pour motiver ce mouvement ne correspondent pas à la vision de la **FA-FPT** en matière de revendications sur le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique. Si certaines organisations Syndicale font du point d'indice une valeur cardinale, et campent sur une augmentation uniforme de celui-ci, pour la **FA-FPT**, d'autres pistes mériteraient d'être regardées avec intérêt.

Nous en voulons pour preuve qu'accorder 1 % d'augmentation générale de la valeur du point d'indice aurait pour incidence de faire progresser le salaire d'un agent en début d'échelle de quelque 13 €. Or, plus on s'élève dans la grille indiciaire, plus l'augmentation est importante, alors que dans le même temps, l'augmentation du coût de la vie est identique pour tous. À l'inverse, attribuer 15 points supplémentaires à des grilles correspondant à des niveaux de rémunération proches de la précarité conduirait à une augmentation concrète de 60 €.

Pour la **FA-FPT**, il n'est pas question d'exclure telle ou telle catégorie d'agents du champ de la négociation, mais dans un contexte de précarité reconnue, notamment au sein de la Fonction publique, et plus particulièrement de son versant territorial, une approche différenciée nous apparaît plus accessible en termes de résultat de négociation, et plus juste vis-à-vis de celles et ceux qui sont les plus touchés par la crise économique actuelle.

C'est dans cette dynamique que la **FA-FPT** participe activement à toutes les rencontres prévues dans le cadre de l'agenda social, incluant notamment la problématique des effectifs, des parcours professionnels et bien sûr des rémunérations.

Enfin, en ce qui concerne la journée de carence, nous rappelons simplement que la **FA-FPT** est la **SEULE** organisation syndicale à avoir engagé un recours en justice, pour dénoncer la mise en place arbitraire de cette disposition.

Le Bureau fédéral
de la **FA-FPT**